

Consultation publique

Modification au plan d'urbanisme Règlement P-03-106

Quadrilatère Ontario, La Fontaine, Joliette et Nicolet Ancien site de la compagnie Lavo Arrondissement de Mercier / Hochelaga-Maisonneuve

Le projet de règlement P-03-106 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (CO92 03386)» a été adopté par le conseil municipal à son assemblée du 16 juin 2003.

A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement P-03-106 modifie le plan d'affectation du sol du plan d'urbanisme en remplaçant l'aire d'affectation « industrie légère » par une aire d'affectation « habitation » sur l'emplacement bordé au nord par la rue Ontario, au sud par la rue La Fontaine, à l'ouest par la rue Joliette et à l'est par la rue Nicolet.

La modification au plan d'urbanisme aura pour effet de permettre, sur le site visé, un projet de développement résidentiel dont la première phase comprendra la construction de deux bâtiments résidentiels de 3 étages comptant respectivement 35 et 36 logements, gérés sous la forme de coopérative d'habitation, avec à l'arrière une aire de stationnement extérieure et des espaces de jeux pour les enfants.

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation puisque la modification visée n'est pas conforme au plan d'urbanisme en ce qu'elle modifie l'aire d'affectation de l'emplacement visé.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- au bureau de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve, 5600, rue Hochelaga;
- à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le lundi 3 novembre 2003 19 h Centre communautaire Hochelaga 1884, rue Saint-Germain

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de procédure;
- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements: Alain Cardinal (514) 872-3568 (OCPM)

Montréal, le 15 octobre 2003

M^e Jacqueline Leduc Greffière

Publié dans Les Nouvelles de l'Est le mercredi 15 octobre 2003.